



JOURNÉES NATIONALES DU CLIMAT À GRENOBLE

Lundi 11 décembre 2017

Entreprises et Collectivités : Tout
comprendre des Plans Climat & bénéfiques
d'une collaboration

Parcours Collectivités

13h00 Accueil café

13h15 – 15h00 : Plan Climat : mode d'emploi

Le Plan Climat : Quelle méthodologie utiliser ?
Quels moyens internes affecter ? Quels sont les
écueils à éviter?

Bâtir la stratégie territoriale du PCAET :
Comment élaborer des scénarios en s'appuyant
sur la loi de transition énergétique (LTECV) et la
stratégie nationale bas carbone (SNBC)

15h00 – 15h15 Pause

15h15 – 15h30 Introduction aux ateliers de réflexion

Entreprises et Collectivités ont des **intérêts communs** dans la lutte contre le changement climatique
et l'adaptation du territoire, mais **peu de liens** (en dehors du lien éventuel fournisseur-client ou
subventions).

**Comment la collectivité peut-elle toucher et impliquer les entreprises de son territoire et
comment les entreprises peuvent-elles bénéficier de cette démarche ?**

15h30 – 16h15 - Ateliers

16h15 – 17h00 – Restitution et Conclusion

Parcours Entreprises

14h30 Accueil café

14h45 – 15h15 : Qu'est-ce qu'un plan Climat ?

Qu'est-ce que le PCAET d'une collectivité et
quels bénéfices pour mon entreprise ?





PARCOURS COLLECTIVITÉS

Plan Climat : mode d'emploi

Le Plan Climat : Quelle méthodologie utiliser ? Quels moyens internes affecter ? Quels sont les écueils à éviter ?

Bâtir la stratégie territoriale du PCAET : Comment élaborer des scénarios en s'appuyant sur la loi de transition énergétique (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC)



PARCOURS COLLECTIVITÉS

Plan Climat : mode d'emploi

Le Plan Climat : Quelle méthodologie utiliser ? Quels moyens internes affecter ? Quels sont les écueils à éviter ?

par Gilles Grandval (Vice Président APCC / Mosaïque Environnement)



Introduction



- Association a but non lucratif créée en 2010
- **L'Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement** à pour objet de :
 - **Représenter** les entreprises qui accompagnent et conseillent au quotidien les entreprises, collectivités et établissement publics sur les sujets liés à la transition énergétique (*Bilan GES, Plan Climat, PCAET, NAMAS, TEPOS, TEPOS CV, Planification énergétique des territoires, Plan de Mobilité, PDE, Adaptation au changement climatique, Atténuation, Compensation, EES, EnR, ACV, Ecoconception, Accompagnement ISO 50001 / 14001, ...*)
 - D'inscrire ses membres dans une **démarche d'échange et d'amélioration continue**
 - **D'informer, d'expliquer, de donner des clés et de diffuser les bonnes pratiques** aux organisations sur les thématiques liées à la transition énergétique
- **Actions phares**
 - L'APCC **participe activement aux politiques** afin d'agir pour la transition vers une économie décarbonée et la préservation des ressources naturelles. L'APCC est consultée ou intervient dans le cadre **des évolutions réglementaires et méthodologiques**.
 - L'APCC dispose de **groupe de travail, d'échange et de réflexion** sur les enjeux prédominants du secteur, elle produit des livrables divers et variés et participe à des travaux avec ses parties prenantes (ADEME - Guides sectoriels, AMORCE, AFT...)
 - L'APCC organise des événements, le plus souvent en partenariat avec l'ADEME
 - **Les Journées Nationales du Climat** dans la continuité des **Rencontres Régionales du Carbone** (10 éditions depuis 2014)
 - **Les Webconf' de l'APCC** (21 Webconf' depuis 2014)

Quelques rappels réglementaires

- Les textes relatifs au PCAET

- Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial
- Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial

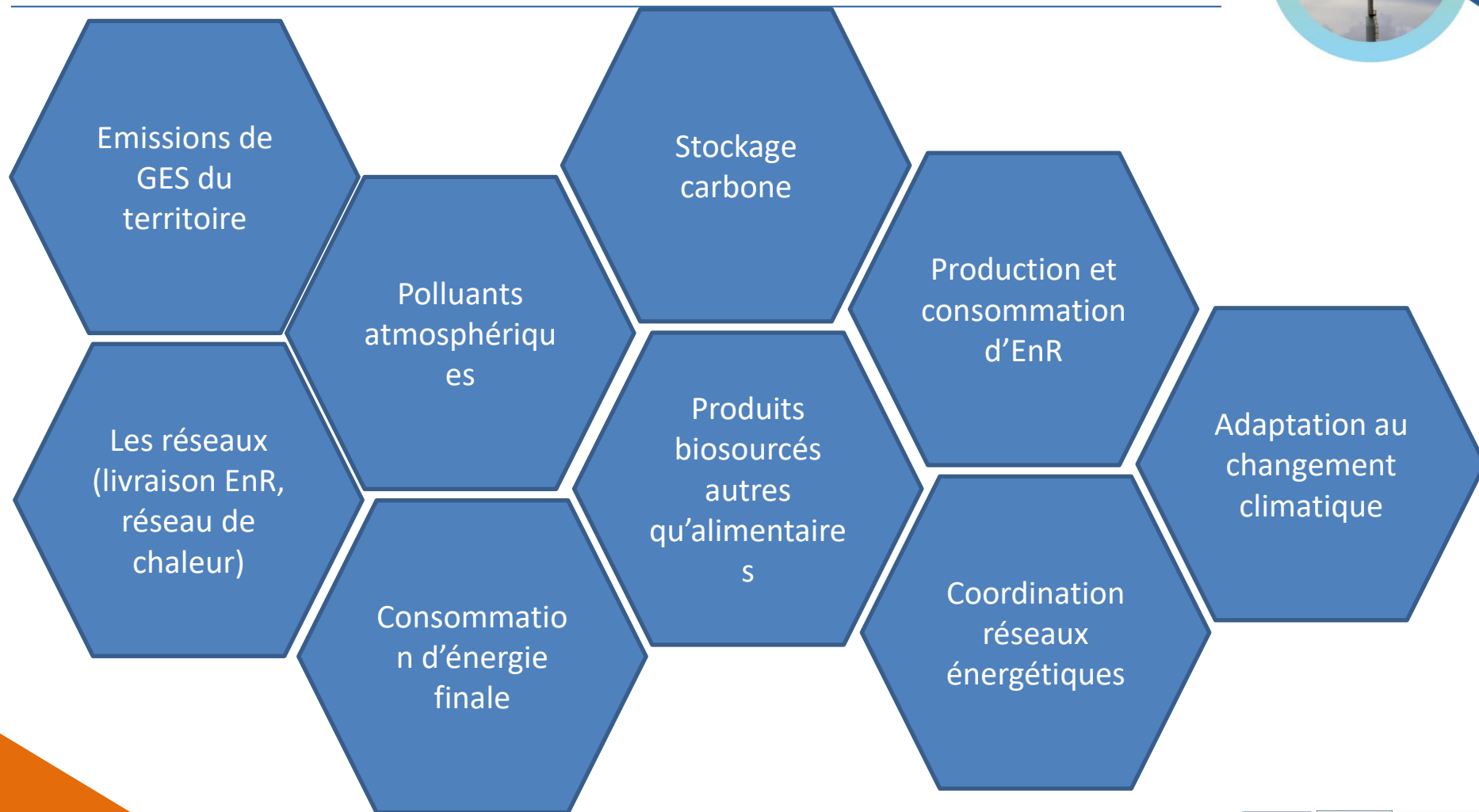


Quelques rappels réglementaires

- **Loi TECV, août 2015**
 - Les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant **plus de 20 000 habitants** adoptent un PCAET **au plus tard le 31 décembre 2018**.
 - Les PCAET doivent être renouvelé tous les **6 ans**.
 - Les PCAET peuvent-être élaborés à l'échelle d'un territoire couvert par un SCoT (schéma de cohérence territoriale) dès lors que tous les EPCI concernés transfèrent leurs compétences d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCoT.
 - Les EPCI dotés d'un PCAET sont les **coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire** ; cela peut aller jusqu'à la prise en charges des travaux nécessaires pour maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique.
- Le PCAET est soumis à une **évaluation environnementale (EES)**



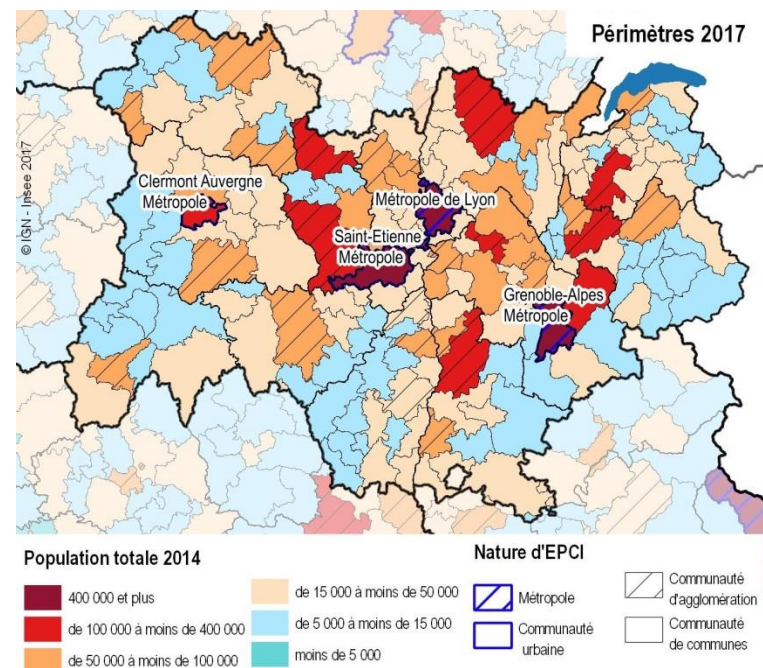
Champs d'action du PCAET



Situation en Auvergne Rhône Alpes



- 93 EPCI concernés
 - 63 communautés de communes
 - 26 communautés d'agglomérations
 - 2 communautés urbaines
 - 2 agglomérations



Le PCAET: quelle ampleur?



Un grand nombre de tâches à réaliser:

- Bâtir un diagnostic
 - Exhaustif en termes de thématiques à traiter
 - Suffisamment précis pour constituer une base solide
 - Sans se « noyer » dans l'établissement du constat
 - A jour autant que faire se peut!
- Définir une stratégie propre au territoire
- Bâtir un plan d'actions
- Mettre en place les outils de suivi et d'évaluation du plan
- Mettre en place une concertation suffisante, utile au plan
- Evaluer le plan vis-à-vis de ses impacts environnementaux

Quelles ressources utiliser?



- Des choix méthodologiques à faire dès le diagnostic
 - Dispose t'on de données en interne ou via les observatoires (OREGES)?
 - Souhaite t'on réaliser des études spécifiques (Bilan Carbone Territorial, étude de mobilité, chiffrage des potentialités EnR) ou bien utiliser des données existantes même si moins précises?
- Des choix de moyens:
 - Quelles ressources humaines en interne?
 - Se faire accompagner par un bureau d'études? Sur quoi?
 - Se faire accompagner par une structure locale (Agence de l'Energie, CEP...)
- Des contraintes budgétaires: un PCAET, c'est cher?
- Des contraintes de temps: il faut agir!

Les moyens



- Quel que soit le choix d'accompagnement, des **moyens internes suffisants sont indispensables**
- Nécessite d'un **double portage**:
 - Technique: 1 ETP voire 0,5 ETP nécessaire au portage technique du PCAET dans son élaboration
 - Politique: un élu référent, impliqué et impliquant est une condition de réussite

Les moyens

- Etude AMORCE/APCC sur les PCET (ancienne génération) auprès de 10 collectivités

Nombre de jours pour le PCET en fonction des prestations demandées:

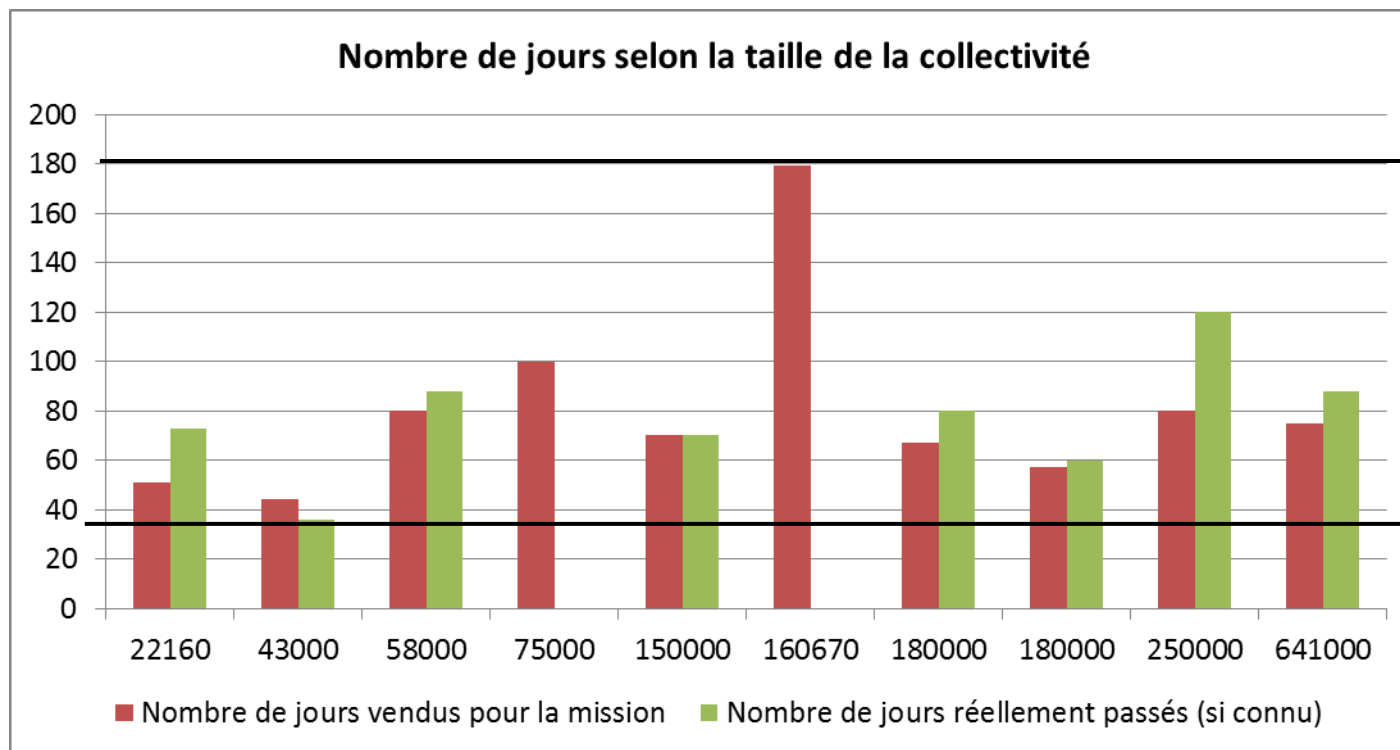
Diagnostic territorial principalement avec des données externes fournies (observatoire énergie, observatoire GES...)											
Diagnostic territorial principalement avec production de données (Bilan Carbone Territoire, étude énergétique spécifique...)											
Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences											
Analyse de la vulnérabilité du territoire											
Définition d'une stratégie											
Elaboration d'un plan d'actions											
Rédaction intégrale des fiches actions											
Elaboration des outils de suivi-évaluation											
Concertation avec les parties prenantes											
Communication											
Réalisation d'un diagnostic détaillé des potentiels de développement des EnR&R											
Nombre de jours vendus pour la mission	44	51	57	67	70	75	80	80	100	179	



Les moyens

- Etude AMORCE/APCC sur les PCET (ancienne génération) auprès de 10 collectivités

Influence de la taille de l'EPCI? Pas certain....



Les moyens

- Etude AMORCE/APCC sur les PCET (ancienne génération) auprès de 10 collectivités

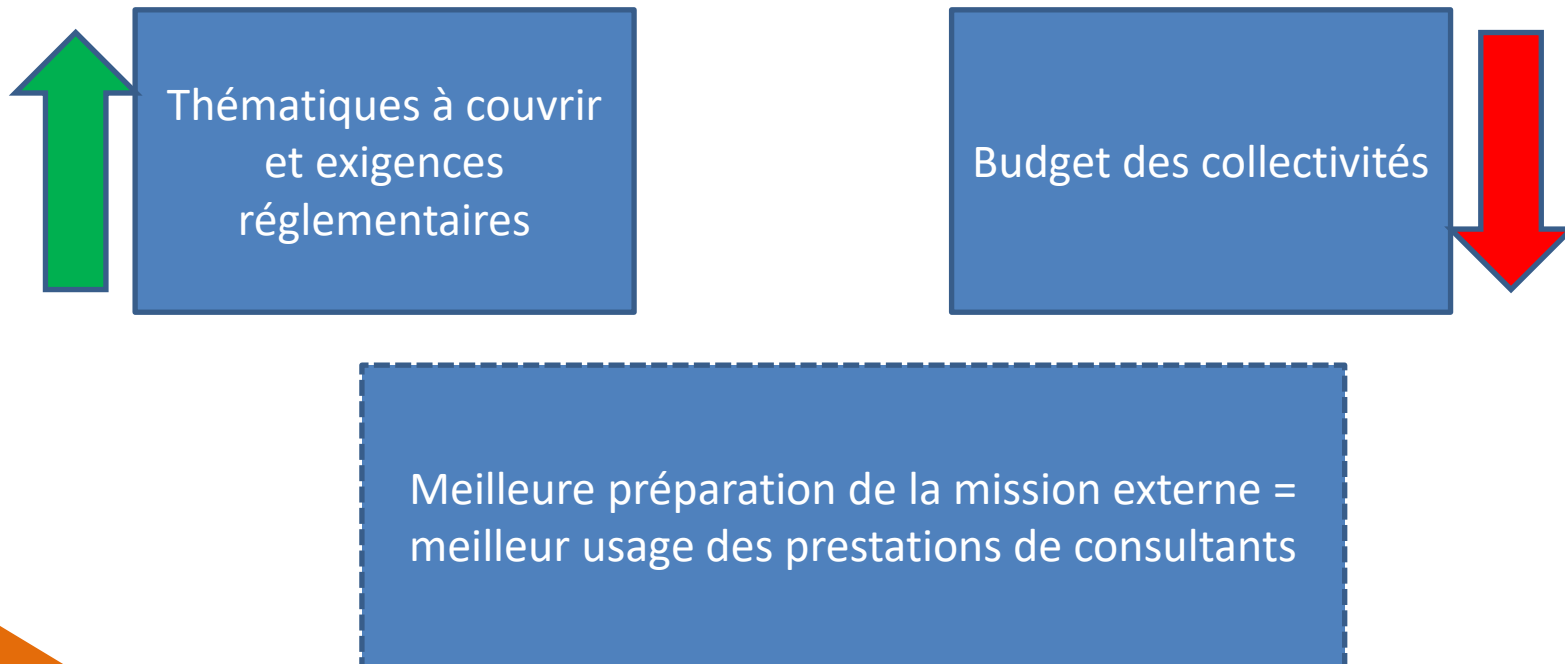
Ce qui influe sur le cout externe de réalisation d'un plan climat:

- la nature des prestations demandées : la concertation et l'établissement des diagnostics sont très consommateurs de temps
- Les choix méthodologiques: diagnostic GES, valorisation de données existantes
- Des phases homogènes: définition de la stratégie, communication, bilan interne...



Préparer son besoin

- Un travail APCC/AMORCE pour établir une « **check-list** » avant de se lancer dans l'élaboration de son PCAET
- Objectif: faciliter l'établissement d'un **bon cahier des charges** des missions d'accompagnement à l'élaboration du PCAET dans un contexte particulier:



Préparer son besoin

- Une check-list en **30 points**, complémentaire à la note ADEME d'aide à l'élaboration des cahiers des charges

La situation est plus favorable lorsque :

- les grands enjeux sont identifiés et expliqués
- les connaissances gratuites disponibles sont repérées
- les principales dynamiques en cours

sont décryptées

- une organisation interne est en place
- les services et livrables attendus sont exprimés



CHECK-LIST pour le CCTP de missions d'élaboration du PCAET

		OUI	PARTIEL	NON
A GRANDS ENJEUX				
	Les attentes réglementaires PCAET sont identifiées (1) :			
	Ce que demandent la loi TECV et la SNBC	<input type="checkbox"/>		
	Ce que demandent le SRCAE/SRADEET et le PPA	<input type="checkbox"/>		
	Les enjeux clés du territoire sont identifiés			
	Les principaux enjeux air-énergie de l'habitat sont repérés	<input type="checkbox"/>		
	Les principaux enjeux air-énergie de la mobilité sont repérés	<input type="checkbox"/>		
	Les principaux enjeux air-énergie de l'industrie sont repérés			
	Les principaux enjeux air-énergie de l'activité agricole sont repérés			
	Les principaux enjeux air-énergie liés à la consommation de biens et services sont repérés			
	Les principaux enjeux liés à la capacité du territoire à produire localement des énergies sont identifiés	<input type="checkbox"/>		
	Les principaux enjeux liés au changement climatique sont repérés	<input type="checkbox"/>		
	Les évolutions en matière d'occupation des sols sont repérées en vue du futur diagnostic de stockage carbone			
B CONNAISSANCE DISPONIBLE				
	Les données de planification et de projets territoriaux disponibles en interne sont identifiées (2)	<input type="checkbox"/>		
	Ce qui dit le projet de territoire			
	Ce que dit l'Agenda 21 ou le rapport DD			
	Ce que dit le SCOT			
	Ce que dit le PLU			
	Ce que dit le PDU			
	Ce que dit le PLH			
	Ce que dit le PCET			
	Ce que dit le bilan GES territorial			
	Les données potentiellement disponibles en externe sont identifiées (3)	<input type="checkbox"/>		
	Données de l'Etat			
	Données du Conseil Départemental			
	Données du Conseil Régional			
	Données du SoEs			
	Données de la DDTM			
	Données issues du syndicat de l'énergie (le cas échéant)			

Zoom: l'EES



- EES = Evaluation Environnementale Stratégique
- Les PCAET sont soumis à une évaluation environnementale au même titre que les PLU, les SCoT, les PDU...

Objectif: vérifier la cohérence du PCAET avec les autres enjeux environnementaux

- Un état initial de l'environnement
- Une analyse de la cohérence avec les plans et programme
- Une évaluation environnementale de la stratégie
- Une évaluation environnementale du programme d'actions
- Un résumé non technique

Avis de l'Autorité Environnementale

Echangeons....





PARCOURS COLLECTIVITÉS

Plan Climat : mode d'emploi

Bâtir la stratégie territoriale du PCAET : Comment élaborer des scénarios en s'appuyant sur la loi de transition énergétique (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC)

par Charles Adrien Louis (Président APCC / B&L Evolution)

B&L 
évolution



Bâtir la stratégie du PCAET



- Une étape essentielle
- Des obligations réglementaires
- Des objectifs nationaux, régionaux... mais quels sont les miens?
- Une stratégie partagée, oui mais comment?

Obligations réglementaires concernant la stratégie du PCAET



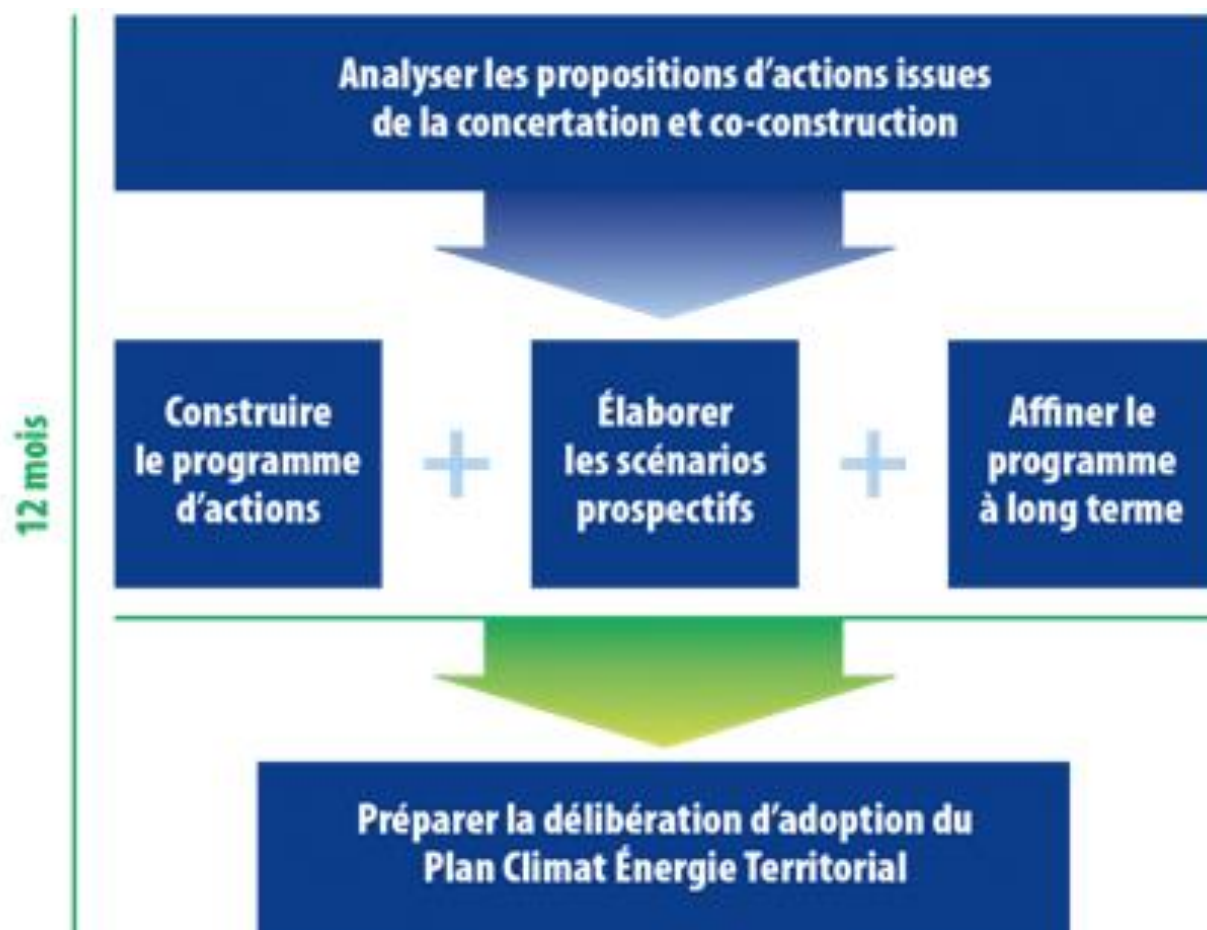
- **Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016**
- La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :
 - « 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - « 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
 - « 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
 - « 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
 - « 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
 - « 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
 - « 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
 - « 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
 - « 9° Adaptation au changement climatique.

Obligations réglementaires concernant la stratégie du PCAET



- **Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016**
- Pour les 1° (Réduction des émissions de gaz à effet de serre), 3° (Maîtrise de la consommation d'énergie finale) et 7° (Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration) les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité (...), à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D (2021 et 2026 pour l'instant) et aux horizons plus lointains mentionnés à l'[article L. 100-4 du code de l'énergie](#) (2030 et 2050)

La démarche stratégique



Les objectifs inscrits dans la Loi de Transition Energétique (LTECV)



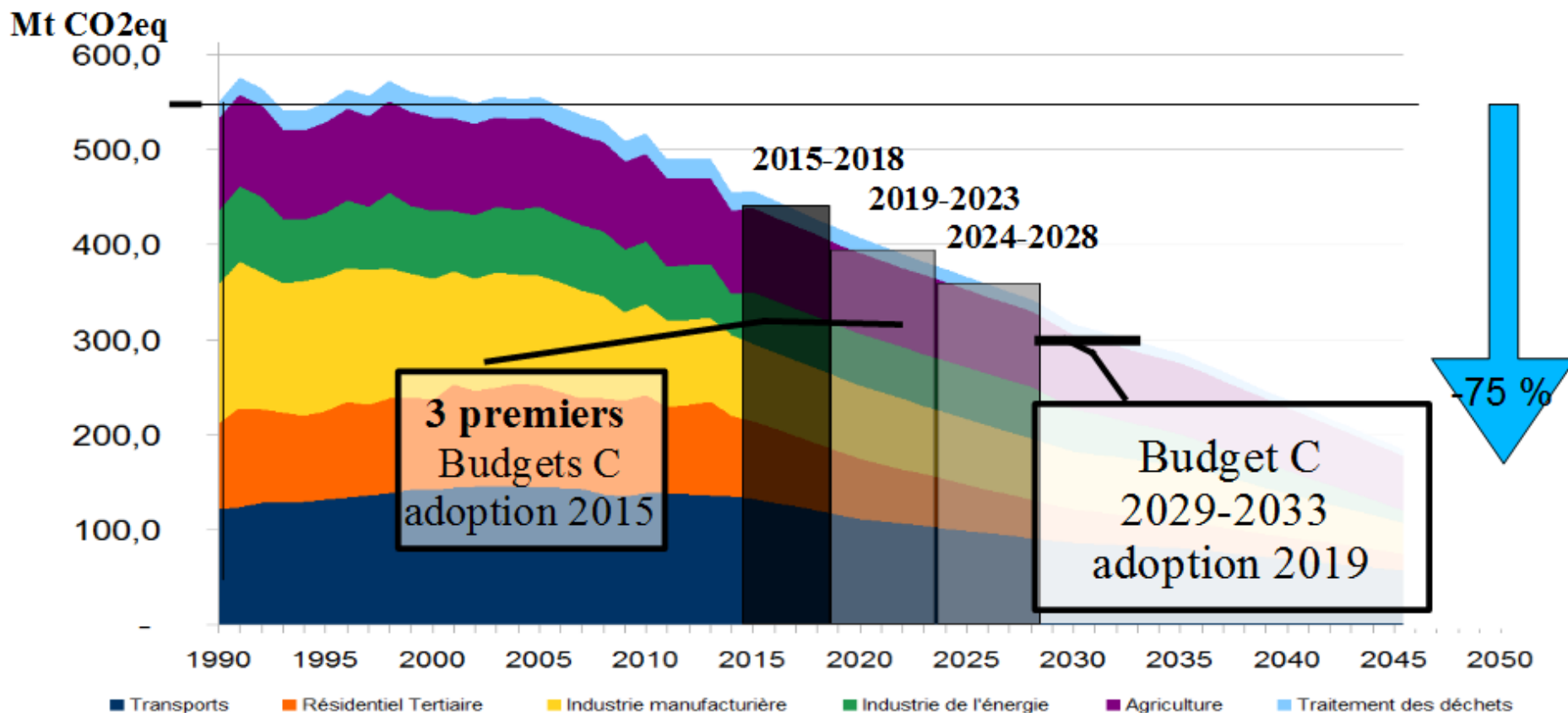
- GES (objectifs fixés par rapport à 1990) :
 - Réduction de **40 % des émissions de GES en 2030**
 - Division par 4 en 2050 (objectif dit « Facteur 4 », équivalent à une réduction de 75 %), avec un nouvel objectif de neutralité carbone en construction
- Consommation d'énergie (objectifs fixés par rapport à 2012) :
 - réduction de 30 % à l'horizon 2030 de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de gaz à effet de serre de chacune
 - réduction de 50 % de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 en visant un objectif intermédiaire de **- 20 % à l'horizon 2030**
- Énergies renouvelables (EnR). Part dans la consommation finale brute à l'horizon 2030 :
 - de 23 % à l'horizon 2020
 - **de 32 % à l'horizon 2030**

La Stratégie Nationale Bas Carbone



- La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** fournit également des **recommandations sectorielles** permettant à tous les acteurs d’y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener à horizon 2030 :
 - Transport : baisse de 29% des émissions,
 - Bâtiment : baisse de 54% des émissions,
 - Agriculture : baisse de 12% des émissions,
 - Industrie : baisse de 24% des émissions,
 - Déchets : baisse de 33% des émissions.

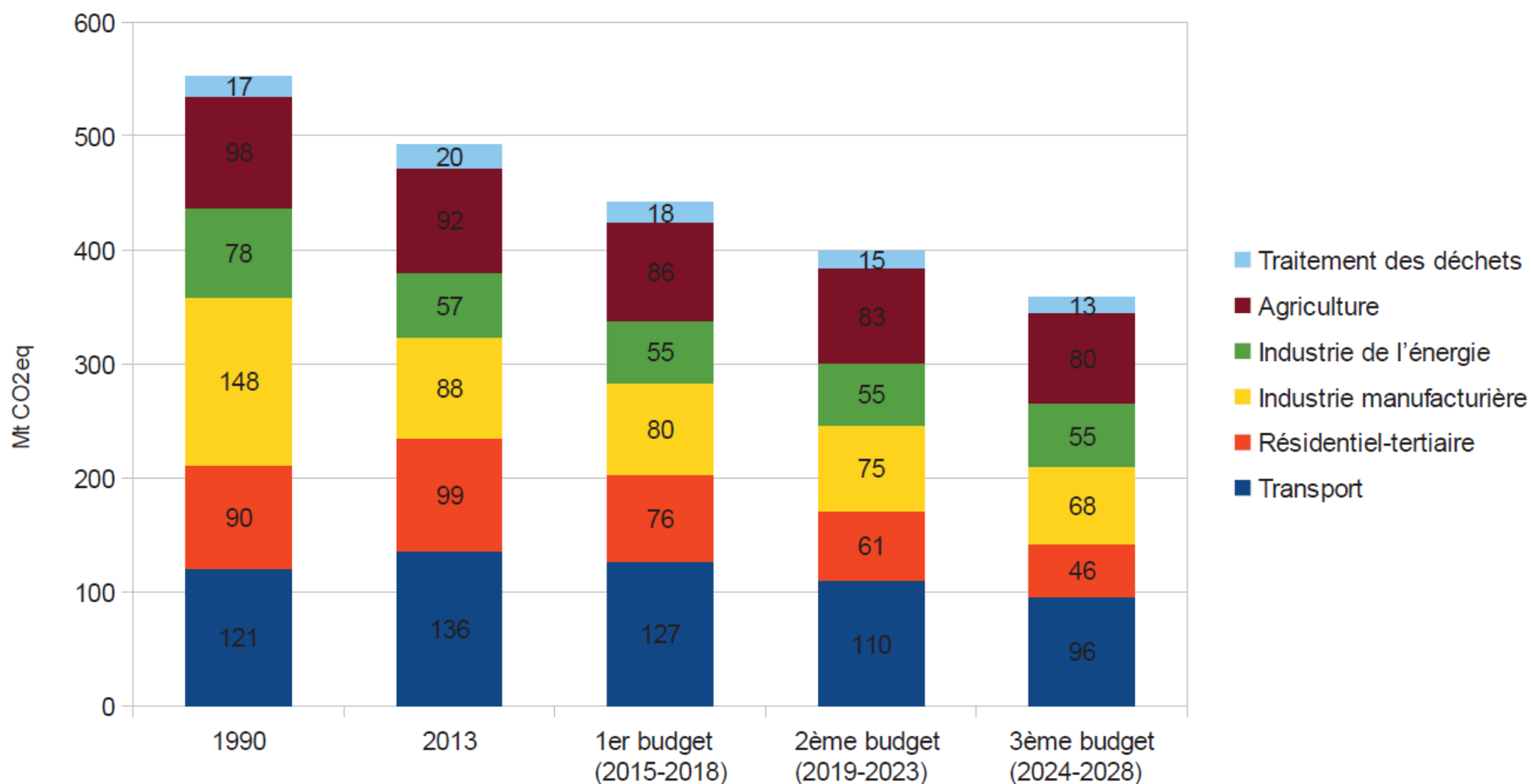
La Stratégie Nationale Bas Carbone



La Stratégie Nationale Bas Carbone



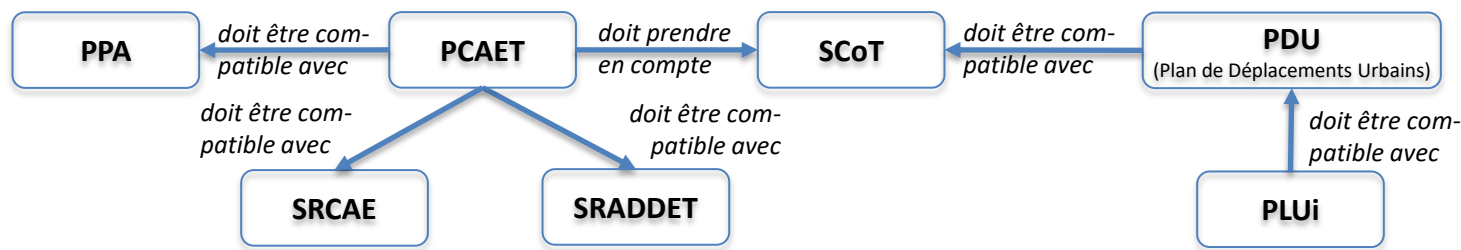
Répartition sectorielle indicative



Les SRCAE



- La Région élabore le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) et joue le rôle de chef de file dans le domaine de l'efficacité énergétique
- Suite à la loi NOTRe, les SRCAE seront progressivement intégrés dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce schéma consiste à doter la région d'un document stratégique prescriptif de planification élaboré en concertation avec les acteurs locaux.
- Le PCAET s'intègre donc dans un écosystème de plan et de schéma



Les objectifs du SCRAE AURA



- La Région Rhône-Alpes a approuvé son Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) le 24 avril 2014. Il fixe la stratégie régionale dans le prolongement des engagements nationaux français. Ses objectifs pour 2020 sont :
 - réduire de 21 % la consommation d'énergie primaire,
 - réduire de 34 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005,
 - augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 30 % d'ici 2020,
 - Réduire de 39% les émissions de particules (PM10) par rapport à 2007,
 - Réduire de 54% les émissions d'oxyde d'azote (NOx) par rapport à 2007.



Les objectifs du SCRAE AURA



- Afin de réaliser ces objectifs, le SCRAE détermine des grandes orientations structurantes pour la région Rhône-Alpes :
 - Susciter la gouvernance climatique en région,
 - Lutter contre la précarité énergétique,
 - Encourager à la sobriété et aux comportements écoresponsables,
 - Former aux métiers de la société post-carbone,
 - Développer la recherche et améliorer la connaissance sur l’empreinte carbone des activités humaines.

La stratégie pour donner une vision



- Le PCAET doit aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes
- Il est donc nécessaire, avant de bâtir son programme d'actions de fixer la situation visée à court, moyen et long terme
- Différents scénarios prospectifs peuvent être bâti, par exemple en prolongeant la situation tendancielle, en visant la neutralité carbone ou en cohérence avec le SRCAE

Des objectifs ambitieux et réalistes



- Pour permettre d'atteindre les objectifs de la SNBC et des SRCAE
- En tenant compte des potentialités du territoire
- Fixés à horizon 2021 et 2026
- Portant sur :
 - La réduction de la précarité énergétique (des particuliers, des entreprises...)
 - La réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de sa dépendance aux énergies fossiles
 - La création d'emplois liés à la croissance verte

Stratégie partagée – la co-construction



- La co-construction vise à élaborer des propositions d'actions en vue du montage du PCAET. Elle peut se faire en deux temps :
 - tout d'abord à travers des ateliers thématiques qui associent les acteurs du territoire et couvrent les grands secteurs d'activité ;
 - puis au sein d'une instance, informelle et légère, lieu de coordination entre les institutions, organismes publics, partenaires économiques et acteurs-clés, basée sur le volontariat.

Stratégie partagée – le programme d’actions



Quelques recommandations :

- Mettre en avant des actions faciles à réaliser dont le résultat peut-être rapidement visible
- Assurer une cohérence avec les politiques déjà menées de façon sectorielle
- Analyser les actions avec un regard global, afin de déterminer si elles ont également un impact (positif ou négatif) vis-à-vis des autres objectifs
- Proposer des actions mutualisées avec d’autres acteurs du territoire ou des territoires voisins
- Privilégier une approche en coût global

Echangeons....





PARCOURS ENTREPRISES

Qu'est-ce qu'un plan Climat ?

Qu'est-ce que le PCAET d'une collectivité et quels bénéfices pour mon entreprise ?

Par Gérald Bourdat (Cabinet Lamy Environnement)



Introduction



- Association a but non lucratif créée en 2010
- **L'Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement** à pour objet de :
 - **Représenter** les entreprises qui accompagnent et conseillent au quotidien les entreprises, collectivités et établissement publics sur les sujets liés à la transition énergétique (*Bilan GES, Plan Climat, PCAET, NAMAS, TEPOS, TEPOS CV, Planification énergétique des territoires, Plan de Mobilité, PDE, Adaptation au changement climatique, Atténuation, Compensation, EES, EnR, ACV, Ecoconception, Accompagnement ISO 50001 / 14001, ...*)
 - D'inscrire ses membres dans une **démarche d'échange et d'amélioration continue**
 - **D'informer, d'expliquer, de donner des clés et de diffuser les bonnes pratiques** aux organisations sur les thématiques liées à la transition énergétique
- **Actions phares**
 - L'APCC **participe activement aux politiques** afin d'agir pour la transition vers une économie décarbonée et la préservation des ressources naturelles. L'APCC est consultée ou intervient dans le cadre **des évolutions réglementaires et méthodologiques**.
 - L'APCC dispose de **groupe de travail, d'échange et de réflexion** sur les enjeux prédominants du secteur, elle produit des livrables divers et variés et participe à des travaux avec ses parties prenantes (ADEME - Guides sectoriels, AMORCE, AFT...)
 - L'APCC organise des événements, le plus souvent en partenariat avec l'ADEME
 - **Les Journées Nationales du Climat** dans la continuité des **Rencontres Régionales du Carbone** (10 éditions depuis 2014)
 - **Les Webconf' de l'APCC** (21 Webconf' depuis 2014)

PCAET : Définition



Plan
Climat
Air
Energie
Territorial

Projet territorial de développement durable
visant à lutter contre le changement climatique
et à améliorer la qualité de l'air

Qui est le porteur? Quelles échéances?



- La mise en place des PCAET est confiée aux intercommunalités (communautés d'agglomération et communautés de communes) de plus de 20 000 habitants et à la Métropole de Lyon.
- Le PCAET est renouvelé tous les 6 ans.
- 1^{ère} échéances :

EPCI de plus de 50 000 habitants
(existant au 1^{er} janvier 2015)

Avant le 31 décembre 2016

EPCI de plus de 20 000 habitants
(existant au 1^{er} janvier 2017)

Avant le 31 décembre 2018

Les objectifs nationaux



LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte :

- 40 %

d'émissions de **gaz à effet de serre** en 2030
par rapport à 1990

- 75 %

d'émissions de **gaz à effet de serre** en 2050
par rapport à 1990 (**Facteur 4**)

- 20 %

de **consommation énergétique finale** en 2030
par rapport à 2012

- 50 %

de **consommation énergétique finale** en 2050
par rapport à 2012

- 30 %

de **consommation primaire d'énergies fossiles**
en 2030 par rapport à 2012

32 %

Porter la part des **énergies renouvelables** à 32%
en 2030 de la consommation d'énergie finale brute

Les principales étapes



Diagnostic

Stratégie territoriale

Plan d'action

Suivi et évaluation

Les objectifs du PCAET



Ils portent principalement sur :

- 👉 La maîtrise de la **consommation d'énergie**
- 👉 La réduction des **émissions de GES**
- 👉 Le renforcement du **stockage de carbone** (dans la végétation, les sols, les bâtiments...)
- 👉 Le développement de la production et la consommation d'**énergies renouvelables**
- 👉 La réduction de la **pollution atmosphérique**
- 👉 Le développement coordonné des **réseaux énergétiques**
- 👉 **L'adaptation** au changement climatique

Avec qui s'élabore le PCAET?



Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle d'un territoire donné en **mobilisant et impliquant tous les acteurs** : entreprises, chambres consulaires, associations, citoyens...

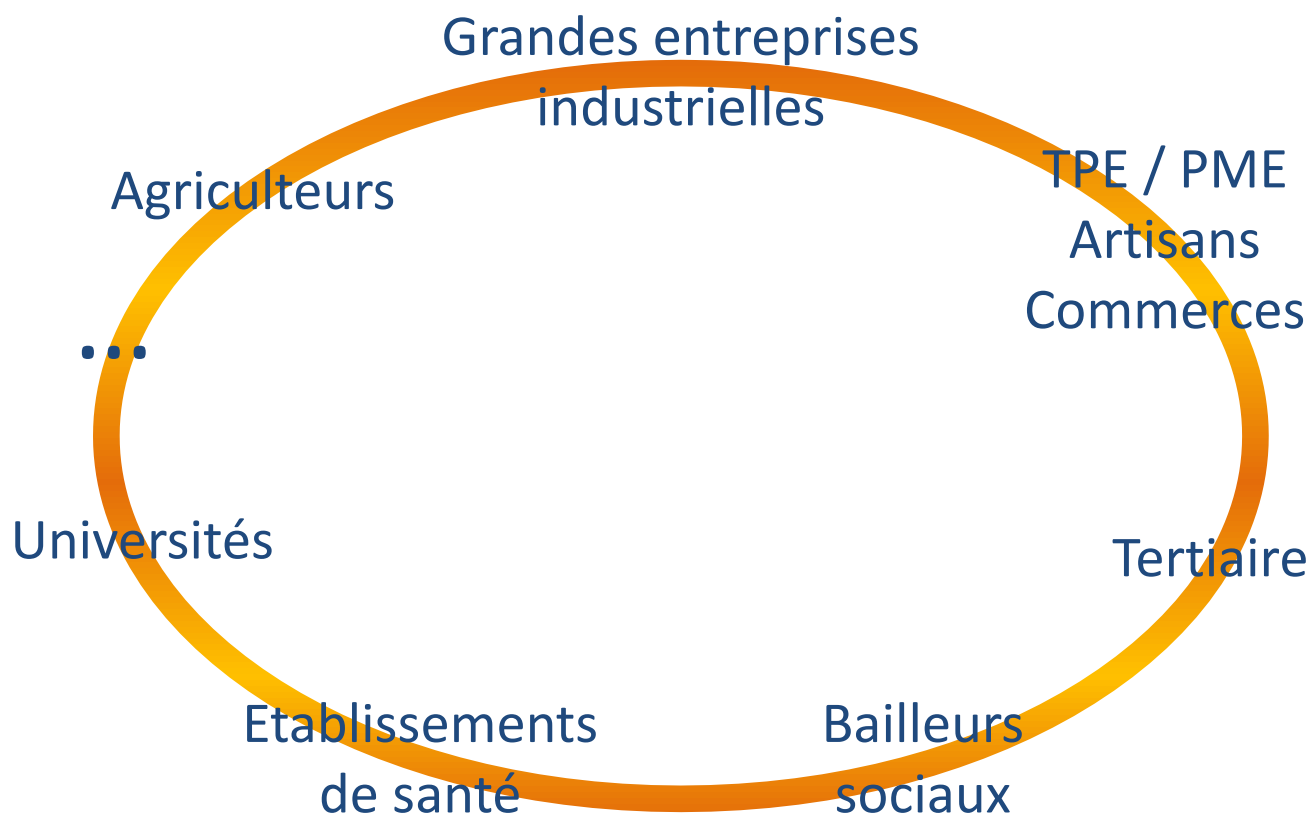
Pour cela, des phases de **concertation** sont prévues tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Pourquoi cette **concertation** ?

Les collectivités ne peuvent pas agir seules pour atteindre les objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique.

TOUS LES ACTEURS du territoire doivent être impliqués.

Les entreprises au sens large...



L'importance des entreprises



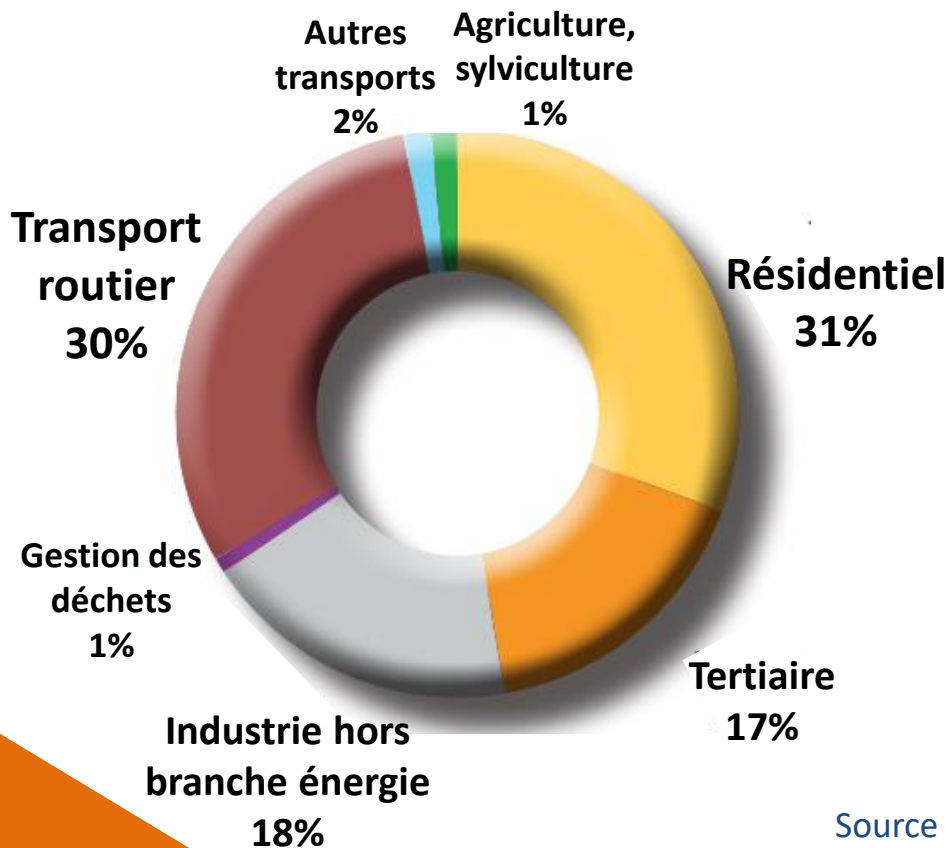
Les entreprises ont un rôle très important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques :

- ➔ **Parce qu'elles contribuent à ces changements** (consommations d'énergie, consommations de matières premières, production de déplacements, de fret, émissions de polluants...) **et donc, elles peuvent limiter leur impact ;**
- ➔ **Parce qu'elles peuvent apporter des solutions** pour lutter contre ces changements climatiques.

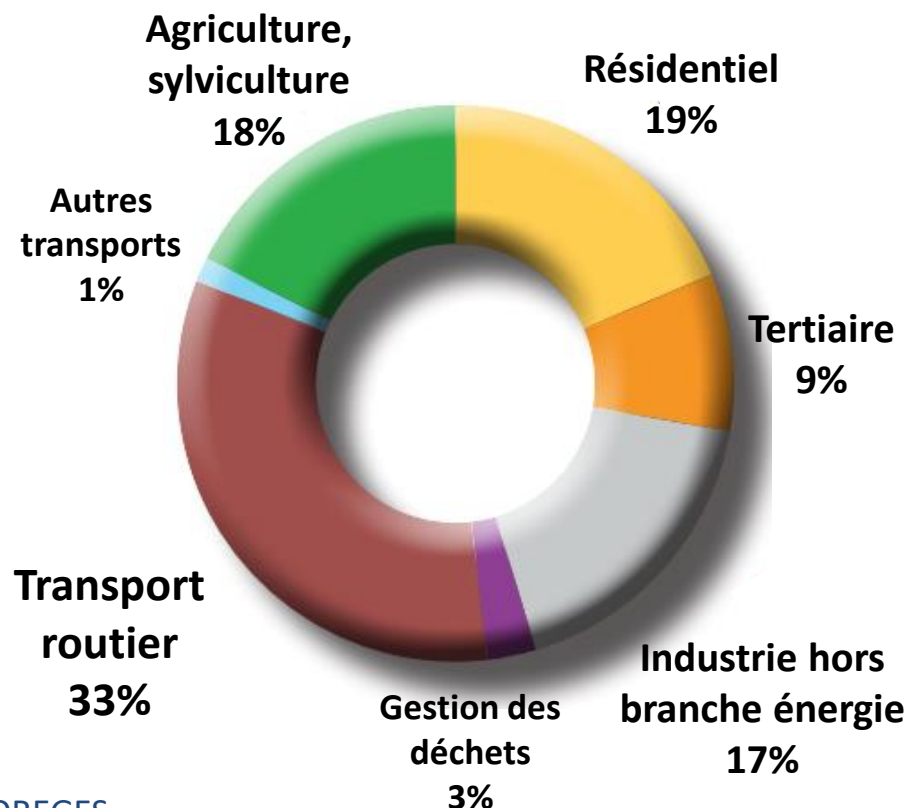
L'importance des entreprises



Répartition des **consommations d'énergie finale** en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015



Répartition des **émissions de GES** en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015



Source : OREGES

Les bénéfices pour l'entreprise



- Bénéficiaire d'un travail collectif :
 - Mutualisation de certaines études (diagnostic par exemple) ;
 - Partage d'expériences ;
 - Recherche de solutions de financement
 - Faire valoir leur point de vue et leurs attentes
 - Réduire/maitriser ses consommations d'énergie
 - Réduire ses émissions de GES
 - Réduire la vulnérabilité de l'entreprise vis-à-vis des changements climatiques
- } En engageant des actions appropriées

Les bénéfices pour l'entreprise



- Promouvoir des produits/solutions innovant(e)s en lien avec les objectifs du PCAET
- Anticiper les évolutions à venir sur le territoire et les évolutions réglementaires liées à l'environnement
- Renforcer son ancrage territorial (un des thèmes d'une démarche RSE)
- Valoriser les actions internes de l'entreprise via la communication faite par la collectivité
- Se différencier de la concurrence
- ...

Les bénéfices pour l'entreprise



Les **retombées économiques** peuvent être importantes pour les entreprises.



Elles peuvent être **directes** (gains sur l'énergie par exemple) ou **indirectes** (image de l'entreprise, communication sur les produits...).

Ce type de démarche peut également permettre de :

- Limiter la **dépendance** de l'entreprise aux énergies fossiles
- Mieux **maitriser l'évolution des coûts des énergies fossiles** liées à leur renchérissement et à l'augmentation de la taxe carbone

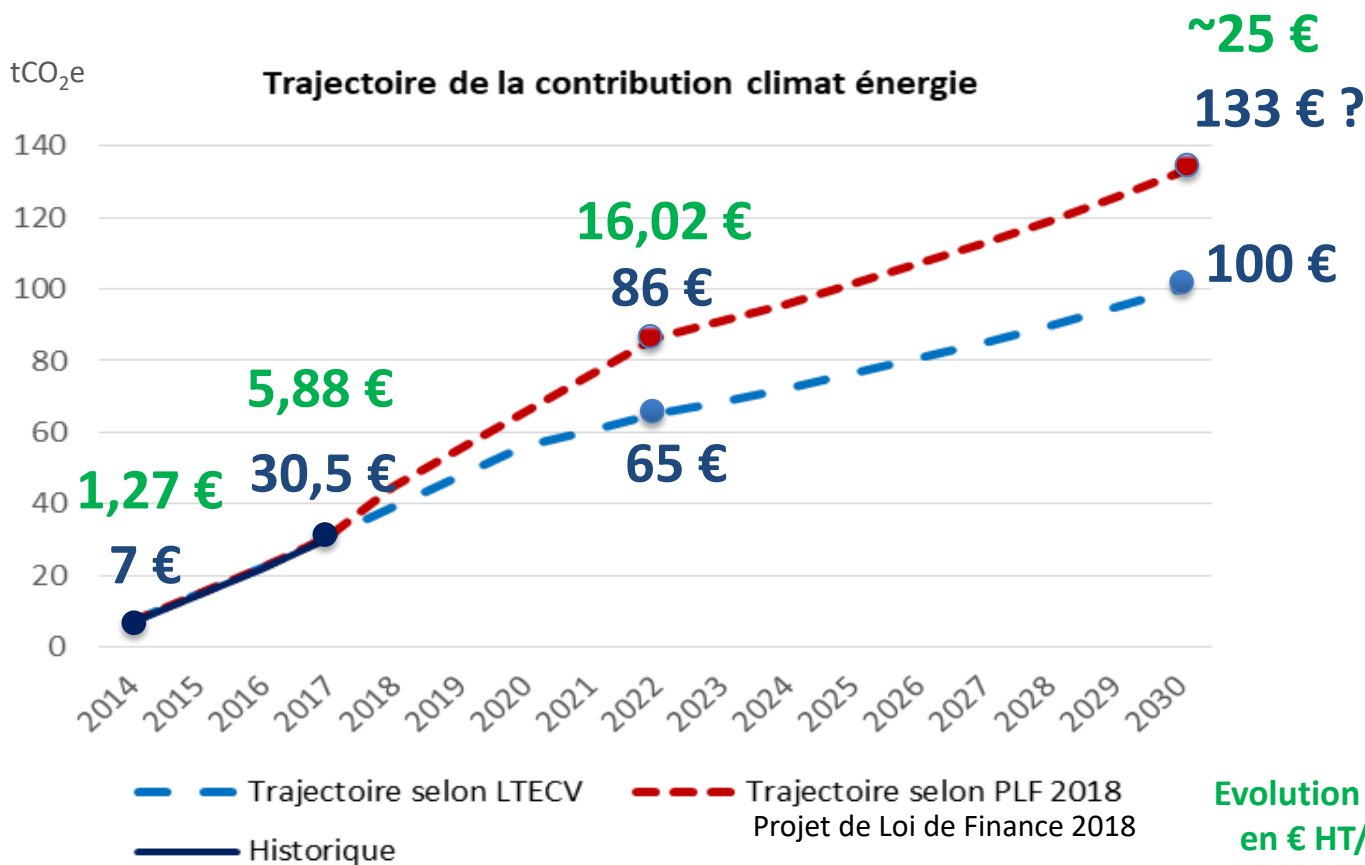
Evolution la « taxe carbone »



La « taxe carbone » ou « Contribution Climat Energie » (CCE) vise à renchérir les énergies fossiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Mise en place en France en 2014
- Incluse dans les taxes intérieures de consommation sur les carburants fossiles (TICPE pour les produits pétroliers, TICGN pour le gaz naturel, TICC pour le charbon) sous forme de « composante carbone »
- Proportionnelle aux émissions de CO₂ des énergies fossiles

Vers une augmentation de la taxe...



Hypothèse de croissance linéaire entre 2022 et 2030 de + 5,6 %/an.

Vers une augmentation de la taxe...



Un exemple :

Pour un établissement qui consomme 5 000 MWh PCS de gaz (« petit » centre hospitalier ou ~45 000 m² de tertiaire), le montant de la TICGN devrait s'élever à environ :

- 30 000 € HT en 2017
 - 80 000 € HT en 2022
 - 125 000 € HT en 2030
- + 50 000 €
- + 95 000 €

Aujourd'hui, un constat



- Pas, ou très peu de lien entre une entreprise et sa collectivité de rattachement (hormis le lien fournisseur-client).
- Difficultés à impliquer les entreprises lors de l'élaboration d'un PCAET.

Pourtant, un objectif commun :

**Préparer la transition énergétique,
lutter contre le changement climatique.**

C'est pourquoi l'APCC a souhaité organiser un atelier visant à mettre ensemble les entreprises et les collectivités pour savoir :

- **Comment les entreprises peuvent bénéficier d'un Plan Climat?**
- **Comment les collectivités peuvent impliquer les entreprises?**



Merci de votre attention

Echanges

Actualisation des Visions Energie-Climat 2035-2050 (extraits)

&

Moyens et exemples d'intervention des collectivités



ADEME

Services Centraux + Olivier GILLET

Automne 2017



- En 2013, l'ADEME publie les Visions 2030-2050 pour alimenter le débat public
 - Division par 2 de la consommation d'énergie finale par rapport à 2010
 - Division par 4 des émissions de GES par rapport à 1990
 - Des retombées macro-économiques positives
- ➔ 2015 : Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte



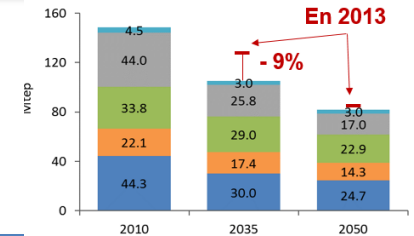
SYNTHÈSE

Visions Energie 2017 en un clin d'œil

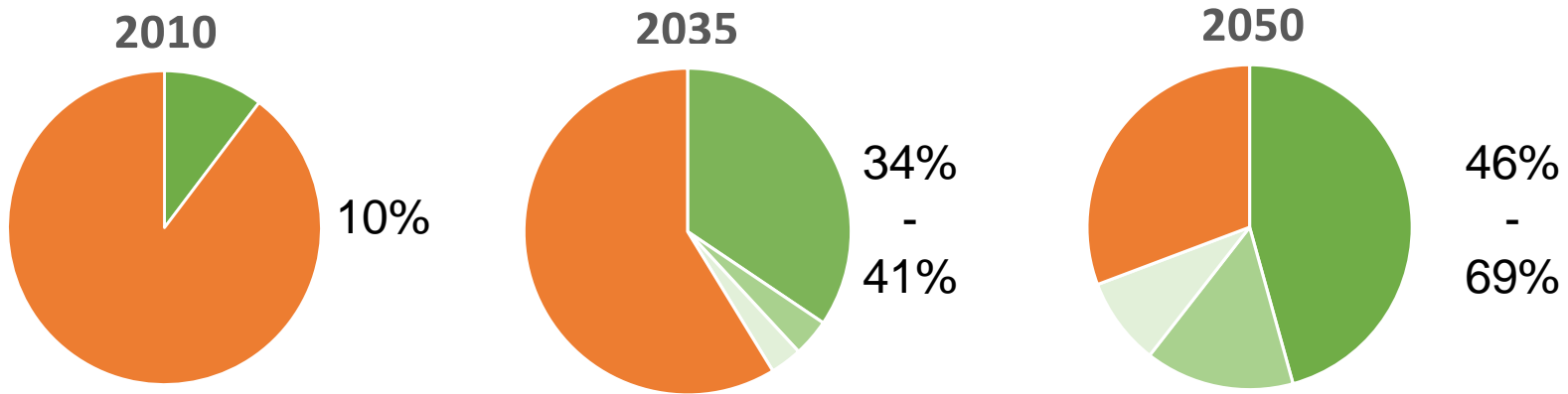


Demande finale d'énergie en Mtep

2010	2035	2050
149	105	82
	- 29%	- 45%



Part de la demande finale d'origine renouvelable (selon les 3 variantes d'offre)



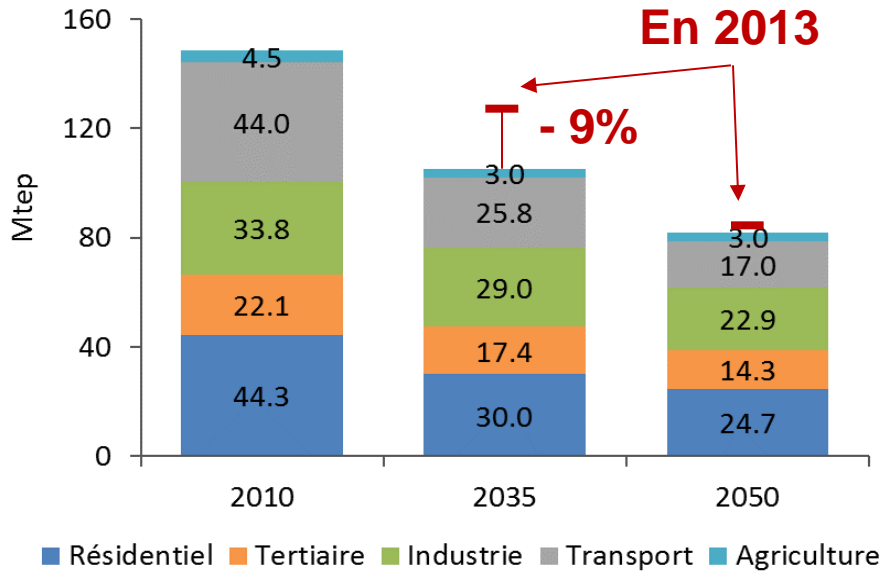
■ Energies renouvelables ■ Energies conventionnelles

Les pourcentages indiquent la part des sources renouvelables dans le mix énergétique (intervalles selon les variantes)

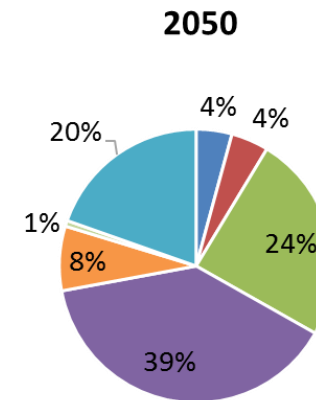
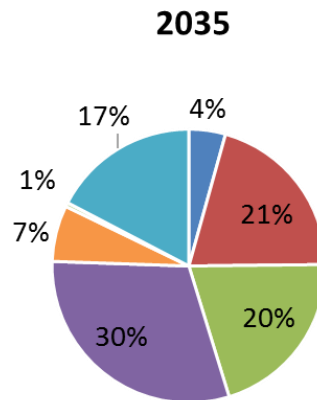
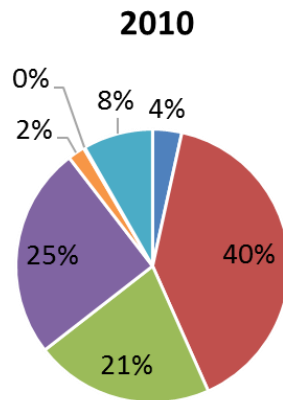
Emissions de GES CO₂ eq.

1990	2035	2050
529	260	158 - 146
	- 51%	- 70% à -72%

Les pourcentages indiquent la baisse d'émission de CO₂ par rapport à 1990 : en 2035 (rouge), en 2050 (vert)



- **Engagement rapide de la transition (en particulier dans les transports)** pour se placer sur une trajectoire cohérente avec les objectifs de long terme
- **Saturation de certains leviers** à long terme Malgré une croissance revue à la baisse
- **Contribution des vecteurs énergétiques** (mutations réseaux gaz, électricité, chaleur)



■ Charbon

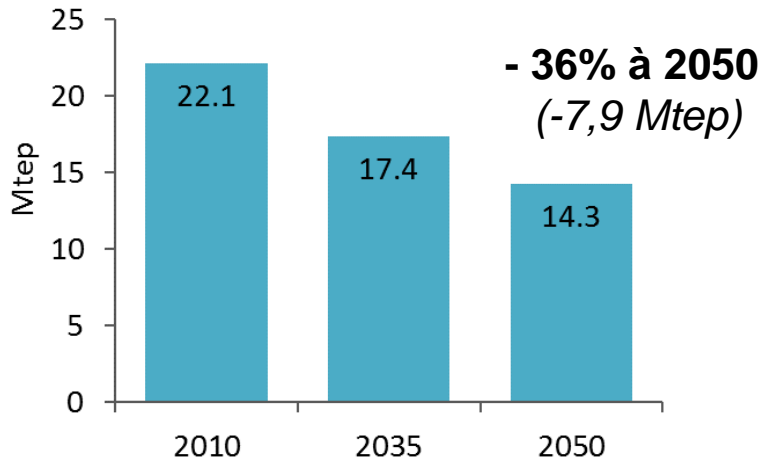
■ Produits pétroliers

■ Gaz

■ Electricité



Demande finale d'énergie - TERTIAIRE

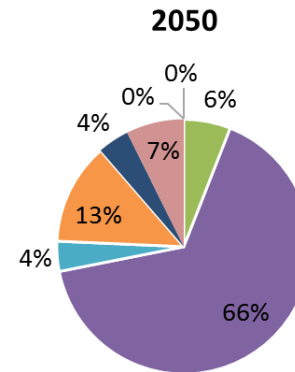
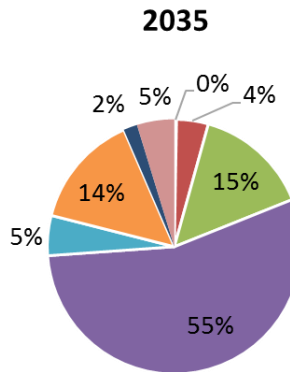
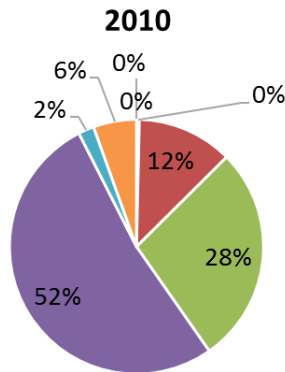


Evolution de la demande d'énergie :

- 10% de surface/employé dès 2035, -25% de chauffage à 2030 et -50% à 2050

Evolution du mix énergétique :

- Disparition du pétrole, recul du gaz (-22 points) électrification (+14 points), développement des réseaux de chaleur (+7 points) et des ENR en usage direct (+13 points)



■ Charbon

■ Produits pétroliers ■ Gaz

■ Electricité

■ Biomasse

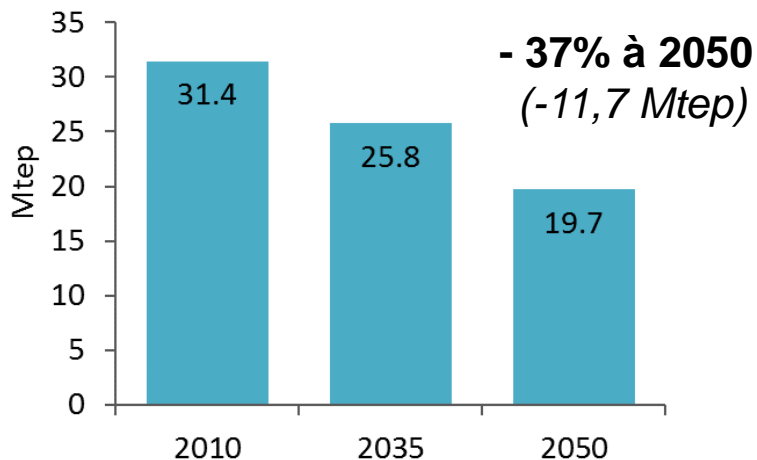
■ Réseau de chaleur ■ Solaire

■ Pompe à chaleur

Demande finale d'énergie - INDUSTRIE



Hors construction

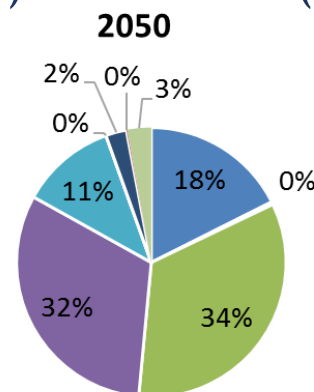
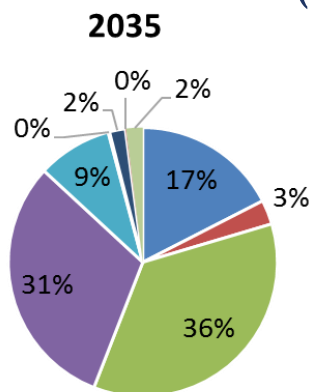
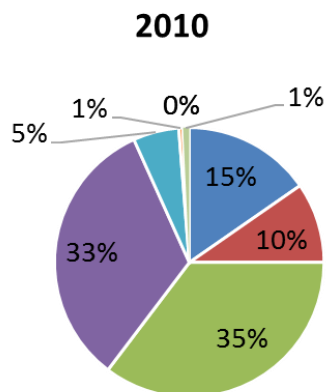


Evolution de la demande d'énergie :

- Moindre part du PIB + Gains d'efficacité énergétique de 19,6% à 2035 (valorisation En fatales, substitution d'équipements, numérique et logistique)

Evolution du mix énergétique :

- Baisse du charbon et du pétrole, EnR en usage direct (+8 points), biomasse (+ 6 points) et déchets (+2 points)



■ Charbon
■ Electricité
■ Solaires

■ Produits pétroliers
■ Biomasse
■ Biogaz direct

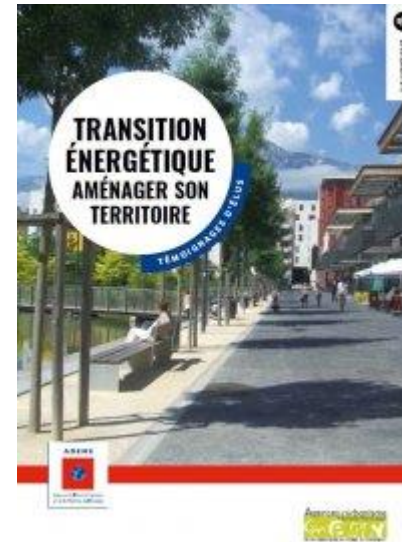
■ Gaz
■ Réseau de chaleur
■ Déchets



- **La LTECV a fixé un cadre ambitieux et rassurant pour les acteurs, leur donnant des perspectives de long terme**
- **L'atteinte des objectifs 2030 et 2050 nécessite toutefois un démarrage rapide**
- **Or, un certain nombre d'objectifs manquent encore de mesures concrètes**
- **De nouvelles mesures identifiées pour tous les secteurs**
- **La trajectoire carbone des TIC joue un rôle de catalyseur pour toutes les mesures**



- Transition Énergétique : Aménager son territoire - témoignage d'élus (surtout sur AuRA)
- Industriels, investissez dans la performance énergétique
- Faites des économies ! L'ADEME finance vos projets de récupération de chaleur
- Production de chaleur en entreprises. Et si vous passiez à la biomasse ?



Trois Exemples d'action des territoires pour les entreprises



Métropole de Lyon : Visites Energie gratuite auprès des PMI par 2 chargés de mission spécifiques en CCI et en CMA



Roannais Agglo : Aide de 20% sur les investissements (programme similaire sur St-Etienne M), accompagnés par EDEL42



Val'Eyrieux : Appel à projet « Performance énergétique des entreprises »



ATELIERS

Entreprises et Collectivités ont des **intérêts communs** dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, mais **peu de liens** (en dehors du lien éventuel fournisseur-client ou subventions).

Comment la collectivité peut-elle toucher et impliquer les entreprises de son territoire et comment les entreprises peuvent-elles bénéficier de cette démarche ?

Animé par :

Gérald Bourdat, Cabinet Lamy Environnement

Gilles Grandval, Vice Président APCC / Mosaïque Environnement

Rémy Osello, B&L Evolution



Introduction



Entreprises et Collectivités ont des **intérêts communs** dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, mais **peu de liens** (en dehors du lien éventuel fournisseur-client ou subventions).

Comment la collectivité peut-elle toucher et impliquer les entreprises de son territoire et comment les entreprises peuvent-elles bénéficier de cette démarche ?

15h30-16h15 **Ateliers** :

Par petit groupe de + ou – 10 personnes

45 minutes

16h15-16h45 **Restitution** :

30 minutes tous ensemble

Questions



Quelles idées pouvez-vous pointer pour mobiliser les entreprises (5 idées/ 5 méthodes) ?

Pour que les entreprises s'engagent, que doit-il y avoir dans le Plan Climat et qu'est ce que les entreprises en attendent (ingénierie, conseil, financement, ...) ?

AP
CC

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ÉNERGIE FOSSILE
EXPERIENCES



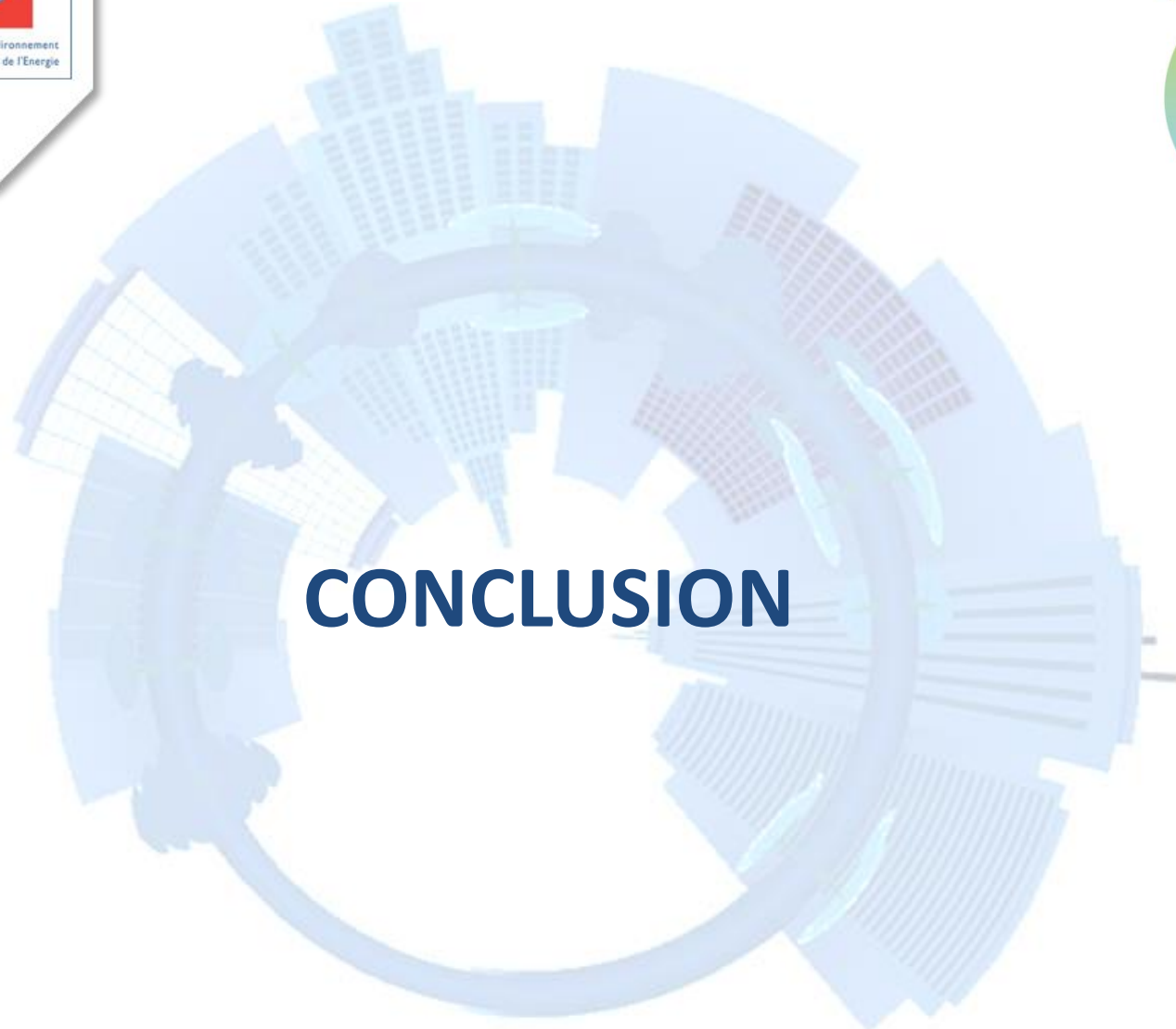
RESTITUTION



ecoact



ENERGIE FOSSILE
EXPERIENCES



CONCLUSION



Replay & Supports



PANORAMA BILAN GES RÉGLEMENTAIRE 2015

WEBCONF' APCC n° 1
le 07 Juillet 2015 à 11h00

POLITIQUE BIODIVERSITÉ ET ENTREPRISES : REDONNEZ DU SOUFFLE À VOS PLANS D' ACTIONS CLIMAT !

WEBCONF' APCC n° 2
le 19 Juin 2015 à 11h00

GAINS CARBONE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE: COMMENT LES ÉVALUER ?

WEBCONF' APCC n° 3
le 24 Septembre 2015 à 10h00

COP21 : UNE CONFÉRENCE MONDIALE POUR LE CLIMAT DES SOLUTIONS ?

WEBCONF' APCC n° 4
le 13 Octobre 2015 à 11h00

INTÉGRATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET CARBONE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

WEBCONF' APCC n° 5
le 11 Décembre 2015 à 10h30

SPÉCIAL DÉCRYPTAGES ET RÉSULTATS DE LA COP21

WEBCONF' APCC n° 5b
le 16 Décembre 2015 à 12h00

DU BILAN CARBONE VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE DÉMARCHE GLOBALE COHÉRENTE ET EFFICACE À L'ÉCHELLE DU SITE ET DU BÂTIMENT

WEBCONF' APCC n° 6
le 10 Février 2016 à 11h00

INVESTISSEMENT ET CARBONE, ARTICLE 173 DE LA LTE: QUELLES MÉTHODES POUR QUELS OBJECTIFS ?

WEBCONF' APCC n° 7
le 28 Avril 2016 à 11h00

MÉTHODE ADEME DE QUANTIFICATION DE L'IMPACT GES D'UNE ACTION

WEBCONF' APCC n° 8 & 9
le 10 et 27 Mai 2016 à 11h00

L'INFLUENCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ALIMENTATION

WEBCONF' APCC n° 10
le 24 Juin 2016 à 11h00

LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES FACE AUX RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

WEBCONF' APCC n° 11
le 19 Octobre 2016 à 11h00

LES ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

WEBCONF' APCC n° 12
le 4 Novembre 2016 à 11h00

REPORTING ET CLIMAT

WEBCONF' APCC n° 13
le 14 Décembre 2016 à 11h00

ACT : ORIENTER LES ENTREPRISES VERS UNE TRAJECTOIRE 2°C

WEBCONF' APCC n° 14
le 13 Janvier 2017 à 11h00

OBJETS CONNECTÉS ET CLEANTECH : L'IMPACT CARBONE EST-IL UN CRITÈRE LORS DES LEVÉS DE FOND ?

WEBCONF' APCC n° 15
le 25 Janvier 2017 à 11h00

LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PEUT-IL ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE (1/2)?

WEBCONF' APCC n° 16
le 25 Février 2017 à 11h00

LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PEUT-IL ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE (2/2)?

WEBCONF' APCC n° 17
le 1^{er} Mars 2017 à 11h00

RISQUE PHYSIQUE CLIMAT : DES FONDAMENTAUX À L'ÉVALUATION DU RISQUE FINANCIER

WEBCONF' APCC n° 18
le 18 Mai 2017 à 11h00

FAIRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE UN LEVIER DE PERFORMANCE

WEBCONF' APCC n° 19
le 13 Juin 2017 à 11h00

COMMENT DÉFINIR SON ENGAGEMENT POUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

WEBCONF' APCC n° 20
le 30 Juin 2017 à 11h00

STRATÉGIE POUR UN BÂTIMENT DE BUREAUX BAS CARBONE

WEBCONF' APCC n° 21
le 21 Nov. 2017 à 11h00





?

A propos des rencontres

?

Téléchargez les fiches de bonnes pratiques



Événements passés

POITIERS	Le 14 Avril 2016 >> Documents
CLERMONT-FERRAND	Le 07 Avril 2016 >> Documents
STRASBOURG	Le 22 Mars 2016 >> Documents
RENNES	Le 01 Mars 2016 >> Documents
RENNES	Le 12 Novembre 2014 >> Documents
LILLE	Le 28 Octobre 2014 >> Documents
BORDEAUX	Le 13 Octobre 2014 >> Documents
PARIS	Le 17 Septembre 2014 >> Documents
LYON	Le 25 Juin 2014 >> Documents

LÀ POUR VOUS !

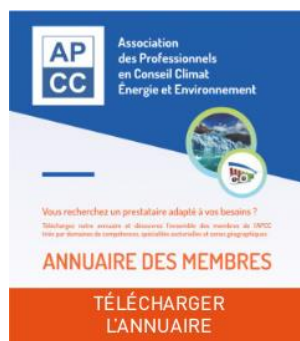


- Acteurs du conseil sur les sujets en lien avec la Transition Energétique
Rejoignez-nous !



- Organisation en recherche d'un prestataire ou d'un expert
Contactez-nous !

- Envie de visibilité sur nos évènements ou d'un partenariat
Travaillons ensemble !



RESTONS EN CONTACT :

www.apc-climat.fr

contact@apc-climat.fr

@APCClimat



Votre avis est important pour nous -> merci de répondre à notre **enquête de satisfaction** et de bien la déposer en partant dans la boîte prévue à cet effet

Donnons une nouvelle vie aux badges -> déposez-les à la sortie dans la boîte prévue à cet effet



MERCI À VOUS!

MERCI À :



Membres APCC organisateurs :



Sponsors et partenaires

